

Première demande

Renouvellement

Informations sur la société ou l'association

Nom ou raison sociale

Objet

SIRET ou SIREN

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement principal (si différent) :

Adresse des établissements secondaire (le cas échéant) :

Chiffre d'affaire
(dernier exercice)

Responsable du dossier

Nom et prénom

Qualité

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Représentant légal de la société ou de l'association

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse électronique	Cliquez ici pour taper du texte.
Date de naissance	Cliquez ici pour taper du texte.
Lieu de naissance	Cliquez ici pour taper du texte.

Description de l'activité

	Jeux pratiqués en compétition	Circuit de compétition
1	Jeu 1	Cliquez ici pour taper du texte.
2	Jeu 2	Cliquez ici pour taper du texte.
3	Jeu 3	Cliquez ici pour taper du texte.
4	Jeu 4	Cliquez ici pour taper du texte.
5	Jeu 5	Cliquez ici pour taper du texte.
6	Jeu 6	Cliquez ici pour taper du texte.
7	Jeu 7	Cliquez ici pour taper du texte.
8	Jeu 8	Cliquez ici pour taper du texte.

Si la liste des jeux et compétitions envisagés est plus longue, veuillez joindre un tableau complémentaire à ce formulaire et cocher la case suivante :

Autres activités de la société (le cas échéant) :

Activité 1
Activité 2
Activité 3
...

Moyens mis en œuvre par la société ou l'association en faveur de ses joueurs salariés

Effectifs totaux	Cliquez ici pour taper du texte.
dont Joueurs salariés	Cliquez ici pour taper du texte.
Personnel encadrant	Cliquez ici pour taper du texte.

Fonctions du personnel encadrant :

Cliquez ici pour taper du texte.

Surface des locaux dédiés à l'entraînement et l'encadrement des joueurs :

Cliquez ici pour taper du texte.

Description des équipements dédiés à cet usage :

Cliquez ici pour taper du texte.

Conditions d'emploi des joueurs salariés

Description des conditions d'emploi des joueurs salariés (notamment le temps hebdomadaire passé à la pratique des jeux, à la compétition, à l'entraînement physique, à la préparation théorique ; et les modalités de suivi médical et paramédical mises en œuvre) :

Cliquez ici pour taper du texte.

Description des mesures prises pour prévenir les risques professionnels liés à l'activité de joueur compétitif (troubles musculo-squelettiques, difficultés psychologiques) :

Cliquez ici pour taper du texte.

Déclaration sur l'honneur

Le représentant légal de la société ou de l'association certifie que les informations données ci-dessus sont sincères et exactes.

Fait à

Le

Signature

PIECES A JOINDRE

Pour les associations :

- Statuts à jour
- Les procès-verbaux des trois dernières réunions de l'organe délibérant (ou des réunions tenues depuis la création de l'association si celle-ci a moins de trois ans)
- Les comptes annuels des trois derniers exercices (ou, si l'association a été créée depuis moins de trois ans, les comptes annuels des exercices clos depuis sa création)
- Tout élément permettant d'apprécier le niveau de qualité du suivi des joueurs professionnels salariés de l'association

Pour les sociétés :

- Un exemplaire du dernier état des statuts de l'entreprise et le numéro unique d'identification
- Les bilans et comptes d'exploitation des trois derniers exercices (ou des exercices clos depuis la création de la société si celle-ci a moins de trois ans)
- Tout élément permettant d'apprécier le niveau de qualité du suivi des joueurs professionnels salariés de la société

DOSSIER A ADRESSER

Sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : e-sport.dge@finances.gouv.fr
ou

Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agrément des équipes professionnelles de jeux vidéo
Service de l'Économie numérique
Direction Générale des Entreprises
120 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Les demandes de renouvellement doivent être adressées au plus tard 3 mois avant le terme de la période d'agrément.

TEXTES DE REFERENCE

[Article 102 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#)

[Décret n° 2017-872 du 9 mai 2017 relatif au statut des joueurs professionnels salariés de jeux vidéo compétitifs](#)

Tout agrément obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 441-6, 441-7 et 441-10 du Code pénal.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, par la Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (RGPD), s'appliquent aux réponses faites dans le cadre du présent formulaire en qui concerne les personnes physiques nommément citées.

Dans le cadre du présent formulaire, sont collectées et traitées des informations d'ordre économique et financier (nom ou raison sociale, SIRET ou SIREN, adresse du siège social, chiffre d'affaires, comptes d'exploitation et/ou comptes annuels des trois derniers exercices) ainsi que des données d'identification (nom, prénom, numéro de téléphone, date et lieu de naissance, adresse électronique) susceptibles de constituer des données à caractère personnel au sens du RGPD (« Données Personnelles »).

La Direction Générale des Entreprises (DGE) procède à un traitement de vos Données Personnelles nécessaires à l'instruction de votre demande d'agrément pour l'emploi de joueurs professionnels de jeux vidéo compétitifs.

Ce traitement est effectué sur le fondement de l'article 6.1.e) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre demande ne pourra être traitée. Les Données Personnelles collectées dans le cadre du présent formulaire ne seront traitées que dans la mesure où cela est nécessaire pour s'assurer du respect des critères établis par l'article 102 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique et le décret n°2017-872 du 9 mai 2017 relatif au statut des joueurs professionnels salariés de jeux vidéo pris pour son application. En outre, sur la base de ces Données Personnelles, la DGE se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant les condamnations civiles ou pénales des représentants légaux des entités postulantes, et ce conformément aux textes de référence susvisés.

Les Données Personnelles sont conservées quatre (4) ans à compter de leur réception et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents autorisés du Ministère de l'Economie et des Finances. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Aucun transfert de ces dernières hors de l'Union Européenne ne sera réalisé. Le présent traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-16 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des Données Personnelles vous concernant.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos Données Personnelles ou vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des Données Personnelles vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la DGE, responsable de traitement, (e-sport.dge@finances.gouv.fr) ou au délégué à la protection des données des ministères économique et financier :

- par courriel à : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr avec en pièce-jointe la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) au format suivant : GIF, JPG, PNG, PDF, maximum 2MB ;

- ou par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier, 139, rue de Bercy Télédock 322, 75572 Paris Cedex 12.

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (3, Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07) si vous considérez que le traitement des Données Personnelles vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.